

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2024-54**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.  
 Le quorum était atteint.

Date de convocation : 21 novembre 2024

Date d'affichage : 28 novembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

**Etaient présents :**

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

**Ont donné pouvoir :** M. TEILLON à Mme DELORME, Mme GENNESSON à Mme Sophie PELLIS, Mme PICHON à M. François DANCOURT, Mme Annette COURTEIX à Mme Christelle BOUSSARD, M. BIGOT à M. GEORGE

**Absente :** Mme Anne-Françoise GIBERT

**Secrétaire de séance :** Mme Sophie PELLIS

**2024-54) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2024**

Le budget restant un acte prévisionnel, il arrive régulièrement que les dépenses ou les recettes prévues ne correspondent pas à la réalité de l'exécution budgétaire.

Dans ces conditions, le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au conseil municipal de corriger le budget prévisionnel en adoptant une Décision Modificative visant notamment à s'assurer que les crédits ouverts pour le paiement des sommes à venir seront suffisants sur chaque chapitre.

Il sera donc procédé à une délibération modificative en conséquence.

**VU** l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la nomenclature budgétaire et comptable M57,

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre globalisé	Ch/Article	Libellé - Dépenses	Crédit BP 2024	Montant DM1	Crédits ouverts après DM1
-	67/673	charges spécifiques - titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 €	- 1 500 €	500 €
-	66/66111	charges financières - intérêts réglés à l'échéance	46 888,79 €	1 500 €	48 388,79 €
-	65/65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences procédés	13 000,00 €	- 6 500 €	6 500,00 €
011 - Charges à caractère général	60621	Combustibles	32 250 €	- 13 500 €	18 750 €
	6413	Personnel non titulaire	312 000 €	20 000 €	332 000 €
		<b>Total</b>	<b>406 139 €</b>	<b>- €</b>	<b>406 139 €</b>

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 069-216902072-20241125-202454-DE

Berger  
Levrault

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opération	Ch/Article	Libellé - Dépenses	Crédit BP 2024	Montant DM1	après DM1
135	-	Végétalisation cour école	537 500 €	240 000 €	777 500 €
171	-	Rénovation thermique	1 540 000 €	- 240 000 €	1 300 000 €
-	2182	Matériel de transport	40 000 €	20 300 €	60 300 €
-	2183	Matériel informatique	4 400 €	8 000 €	12 400 €
-	2188	Autres immobilisations corporelles	36 700 €	- 10 000 €	26 700 €
-	2135	Installations générales agencements	117 294 €	- 18 300 €	98 994 €
		<b>Total</b>	<b>2 275 894 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 275 894 €</b>

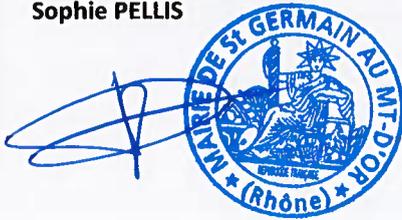
**VOTES :**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 2 (M. GEORGE et son pouvoir)

La secrétaire de séance,  
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire,  
Béatrice DELORME

